

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue le lundi 21 septembre 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville de Plessisville, au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Sont présents :	Membres du conseil :	
	Jonathan Dubois	Valérie Desrochers
	Rémi Brassard	Catherine Côté
	Joanie Bédard	Christine Gingras

Sont également
présentes : Madame Justine Fecteau, directrice générale
Maître Geneviève Ferland Lamontagne, greffière

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Marc Morin.

**RÉSOLUTION
N° 257-09-26**

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

D'OUVRIR la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
N° 258-09-26**

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - FRR VOLET II

ATTENDU le projet de mise à niveau de la salle Denyse-Chartier, dont la valeur totale s'élève à 44 908,25 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville demande une aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet II, d'une somme de 35 926,60 \$;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 du Fonds telles que définies par le conseil des maires de la MRC de L'Érable en mars 2026;

Proposé par madame Catherine Côté

Et résolu

D'ABROGER la résolution 246-09-26.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Plessisville à verser un montant de 8 981,65 \$ pour la réalisation du projet « Mise à niveau de la salle Denyse-Chartier » ou tout montant excédentaire.

DE DÉSIGNER la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale comme personne responsable du projet « Mise à niveau de la salle Denyse-Chartier » et de la mandater pour le développement de celui-ci dans le cadre du Fonds Régions et ruralité, volet II.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Marie-Pierre Paquette à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, tout formulaire de demande d'aide financière ou protocole d'entente à intervenir avec la MRC de L'Érable dans le cadre de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLUTION N° 259-09-26

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT TRANSMISSION RÉTROCAVEUSE CASE UNITÉ 83-19

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

DE RETENIR la soumission de 8348871 Canada inc. (Terapro Construction) pour le remplacement de la transmission actuelle de la rétrocaveuse Case (unité 83-19) par une transmission de nouvelle génération, pour 36 612,51 \$, excluant les taxes applicables et le transport, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice des travaux publics à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 021-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 10 000 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

AVIS DE MOTION est donné par madame Valérie Desrochers, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement modifiant le *Règlement 021-25 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures*. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à remplacer l'article 1 par un nouveau libellé afin de ne pas restreindre la nature des travaux admissibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 03.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE